



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# ***Douane Magazine*** la newsletter

**À la Une :**  
**Les accords de libre-échange**



# LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE : OUTILS DE COMPÉTITIVITÉ

Les accords de libre-échange (ALE) négociés et conclus par la Commission européenne, qui en détient la compétence exclusive, ont pour objectif de faciliter l'accès au marché des pays associés pour les entreprises européennes, notamment au travers du démantèlement tarifaire (droits de douane et autres taxes) et de la suppression des barrières non tarifaires (formalités administratives, normes phytosanitaires, etc.).

Les accords commerciaux représentent des outils de compétitivité intéressants qui favorisent les relations commerciales tant à l'importation par une

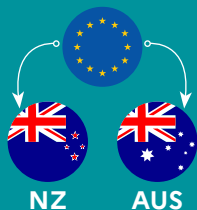
diminution des coûts qu'à l'exportation notamment par le gain de parts de marchés.

À l'échelle nationale, ces accords renforcent l'attractivité de la France, en attirant de nouveaux clients étrangers pour les entreprises françaises. Ils servent également à soutenir les entreprises françaises qui veulent développer leurs échanges commerciaux avec d'autres pays en veillant au respect des intérêts et des règles du commerce international.

L'Union européenne (UE) dispose d'un vaste réseau de 47 accords commerciaux couvrant 79 pays.

## Actualités des accords

### Nouveaux accords pour 2024



NZ

AUS

### Négociations



THAÏLANDE



INDE

### Modernisation



CHILI

### Passage au système REX



SEYCHELLES



GHANA

## Quel est le rôle de la douane ?

La douane applique la réglementation européenne et veille à sa mise en œuvre dans le souci de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne (UE), tels que la perception des droits de douane, l'application des mesures anti-dumping, anti-subsidies et de sauvegarde. Forte de son maillage territorial, l'administration des douanes s'appuie :

### → Sur l'expertise de son administration centrale

La douane est consultée par la Commission européenne dans le cadre des groupes d'experts douaniers. En matière d'accords commerciaux, la délégation française est représentée par le bureau en charge de la politique commerciale au sein de la direction générale des douanes (COMINT3) et le bureau de

la politique commerciale, stratégie et coordination (MULTICOM1) de la direction générale du Trésor.

L'administration française veille à ce que les standards de l'UE soient respectés sur le type de preuves d'origine préférentielle demandées, les modalités de contrôle, la coopération administrative ainsi que le cumul d'origine – qui facilite l'acquisition de l'origine préférentielle. L'objectif est de garantir une certaine homogénéité dans le contenu et les exigences des accords en matière d'origine préférentielle, afin de faciliter leur bonne appréhension par les entreprises.

Par ailleurs, la direction générale des douanes assure le suivi des négociations des accords, leur application ainsi que leur promotion au plus grand nombre. À cet égard, de nombreux outils de facilitations douanières existent dans l'objectif de renforcer le

développement des entreprises sur les marchés internationaux.

À titre d'exemple, les statuts d'exportateur agréé ou enregistré permettent aux exportateurs européens de disposer de simplifications administratives pour la production de la preuve d'origine afférente à l'accord de libre-échange sollicité en vue de bénéficier de droits de douane réduits ou nuls.

#### → Sur la compétence d'accompagnement de son réseau territorial

Les entreprises peuvent s'appuyer sur les services douaniers implantés en région via leurs Pôles Action Économique (PAE) ainsi que le Service Grands Comptes (SGC).

Dans chaque PAE, une cellule conseil est chargée d'apporter une expertise aux entreprises et un service d'audit se déplace dans leurs locaux pour analyser leur process et les accompagner dans leurs démarches de certification.

En 2022 ces services ont délivré plus de 2 000 conseils personnalisés au cours desquels la promotion du statut d'exportateur agréé ou enregistré a été abordée à plus de 800 reprises, ce qui représente plus de 39% de l'offre de conseil.

En complément, les PAE organisent régulièrement des réunions d'information et webinaires à destination des entreprises, sur toutes les thématiques douanières d'import-export. Sur 92 événements recensés en 2022, 18 ont abordé les accords de libre-échange.

### L'origine en douane

L'origine constitue, aux côtés de l'espèce tarifaire et de la valeur en douane, un élément substantiel du triptyque douanier. C'est la nationalité économique de la marchandise.

Il existe deux types d'origine suivant le corpus réglementaire applicable :

- **L'origine non préférentielle** (de droit commun) ;
- **L'origine préférentielle** (dite « bonus »).

L'origine non préférentielle est l'origine de droit commun.

En ce sens, une marchandise aura toujours une origine non préférentielle et peut de surcroît avoir une origine préférentielle.

L'origine préférentielle, dite « bonus », résulte des accords conclus par l'UE avec des partenaires commerciaux tiers.

Les accords de libre-échange et les préférences unilatérales permettent de bénéficier de préférences tarifaires, sous certaines conditions. Ils ont pour objectif de lever les barrières tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (formalités) au commerce entre deux pays ou groupes de pays.

## Chiffres clés

### Au niveau Union européenne

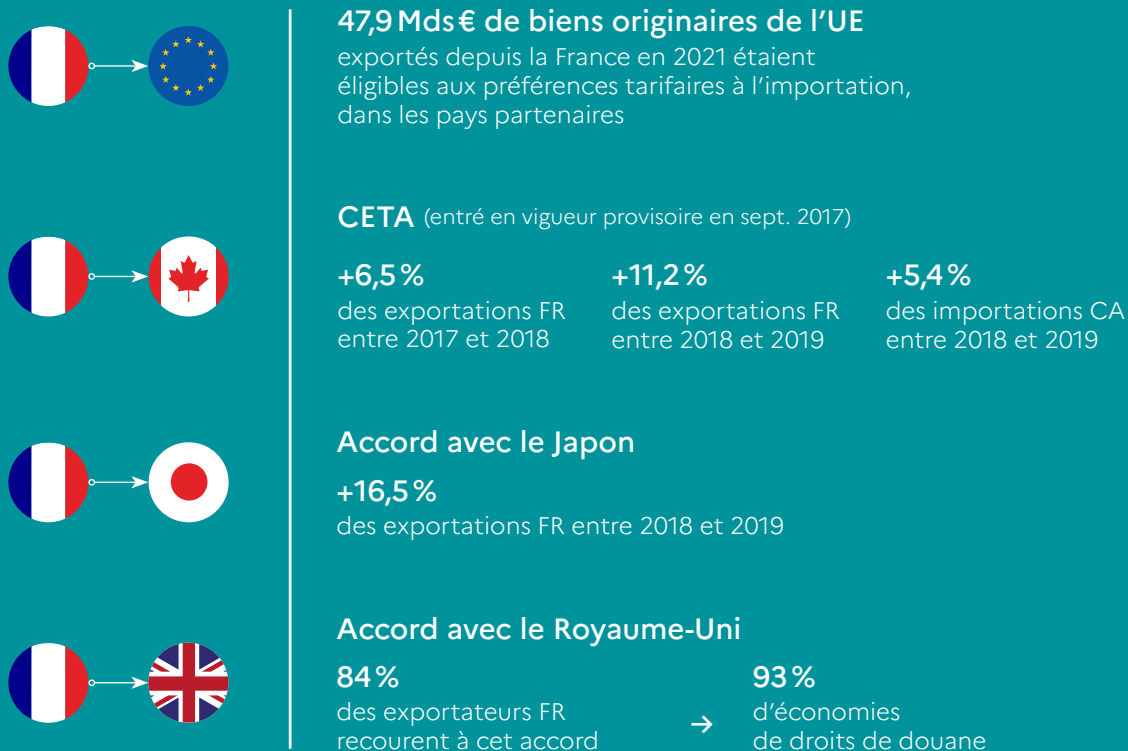
Les économies de droits induites par les exportations vers les pays partenaires commerciaux de l'UE ont été de 2,7 milliards d'euros en 2021.

#### Exemple: Le CETA, qui a permis des économies tarifaires

(Comprehensive Economic and Trade Agreement - accord commercial bilatéral de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada)



### Au niveau France



### Pour aller plus loin

**Access2Markets** est un outil développé par la Commission européenne qui permet de connaître les droits de douane, taxes, procédures, formalités, exigences, règles d'origine (voir aussi l'outil ROSA), les mesures à l'exportation, les statistiques, les obstacles au commerce, etc. Il permet de mieux tirer profit des accords et lire les témoignages d'entreprises performantes qui les utilisent.

La Commission offre un service d'assistance aux PME via des cours en ligne sur les instruments de défense commerciale [trade-defence-sme-helpdesk@ec.europa.eu](mailto:trade-defence-sme-helpdesk@ec.europa.eu).

Le **Renseignement contraignant en matière d'origine** (RCO) est un rescrit européen dont l'objectif est de sécuriser l'origine d'un produit et donc de s'assurer du tarif extérieur commun (TEC), des mesures de politique commerciale applicables à l'importation (origine non préférentielle) et de bénéficier, le cas échéant, de droits de douane réduits ou nuls (origine préférentielle).

## Rencontre : Maëva et Elodie répondent à nos questions



**Maëva Paqueriaud**, directrice douane et export control du groupe Michelin et **Élodie Arnaud**, chargée de logistique et douane au sein du groupe Kohler nous livrent la manière dont les accords de libre-échange impactent l'activité de leurs entreprises au quotidien. Témoignage.

### **Pouvez-vous nous présenter brièvement votre entreprise et votre rôle au sein de cette dernière ?**

**Maëva Paqueriaud** : Michelin est un groupe international présent dans 175 pays et avec 121 sites de production. Le cœur de notre métier historique repose sur les activités de conception, de production, et de commercialisation de pneumatiques. Le Groupe Michelin se développe également sur des activités autour et au-delà du pneu comme par exemple les services, les matériaux de haute technologie, etc.

Le rôle des équipes douane et export control est de faciliter les flux internationaux, tout en garantissant le respect des réglementations en vigueur.

En tant que Directrice Douane et Export Control du groupe, et entourée d'équipes dans les principaux pays industriels, nous devons faciliter les flux internationaux, tout en garantissant le respect des réglementations en vigueur.

**Élodie Arnaud** : Le groupe KOHLER Power Systems EMEA conçoit, fabrique et installe des groupes électrogènes de 1 à 4500 kVA, à Brest (France), depuis 1966. La marque KOHLER Power Systems EMEA propose une gamme complète de groupes électrogènes portables, groupes électrogènes industriels ou groupes électrogènes de location avec des installations sur 4 continents et un vaste réseau mondial de vente de services et de distribution.

Au sein de cette organisation, le service Import et Douane est garant des délais d'approvisionnement des composants, et du respect des réglementations des opérations import-export.

### **En quoi les accords commerciaux conclus par l'Union européenne sont importants pour votre activité ?**

**MP** : Le groupe Michelin étant très présent sur le sol européen, les accords commerciaux conclus par l'Union Européenne nous permettent de faciliter les exportations des produits fabriqués dans nos usines européennes vers les pays partenaires.

**EA** : Ces accords sont importants dans nos échanges commerciaux, ils nous permettent de rester compétitifs sur le marché international de l'énergie. L'un des derniers accords commerciaux à la suite du Brexit, nous a permis de garder la maîtrise de nos coûts en évitant une hausse de tarifs liée aux taxes.

### **Quelles sont vos relations avec la douane française ? Comment son accompagnement se traduit-il ?**

**MP** : La douane française nous accompagne au quotidien et son rôle de conseil est essentiel pour nous. Parmi les quelques exemples très concrets liés à l'origine, nous avons obtenu les autorisations nécessaires pour certifier l'origine préférentielle par l'ajout de la mention d'origine directement sur les documents commerciaux, plutôt que par l'obtention d'un certificat spécifique papier.

Nous avons également confirmé des classements douaniers par des RTC (Renseignement Tarifaire Contraignant), le classement douanier étant la première étape pour déterminer quels sont les critères à respecter pour obtenir l'origine préférentielle.

Enfin, nous avons confirmé l'origine non préférentielle d'un de nos produits auprès du Service de l'origine et du Made in France récemment implanté à Clermont-Ferrand.

**EA** : Le bureau local de Brest nous accompagne dans la mise en place et le suivi de nos procédures et autorisations.

Nous rencontrons également les services des douanes lors de rencontres thématiques.

### **La signature de nouveaux accords est-elle synonyme pour votre entreprise de nouvelles stratégies commerciales ?**

**MP** : Les accords commerciaux en négociation sont suivis de près par les équipes Affaires Publiques et Douane de Michelin. La mise en place d'un nouvel accord se traduit par de nouvelles opportunités export, notamment par la réduction des obstacles techniques au commerce et des droits de douane à l'importation.

**EA** : Concernant les achats de nos produits à fortes valeurs, nous restons liés aux pays d'implantation de nos fournisseurs.

A l'export c'est un avantage qui peut nous permettre d'être plus attractifs sur une offre internationale.

## Contacts utiles

> **Infos douane service** : 0800 94 40 40

> **Cellule conseil aux entreprises de votre région** : voir annuaire en ligne sur [douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr)

> **Bureau Comint 3** : [dg-comint3@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-comint3@douane.finances.gouv.fr)

> **Service de l'Origine et du Made in France** :

Direction régionale des douanes  
Service de l'Origine et du Made in France  
BP 10430  
8 rue de Rabanesse  
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

[somif@douane.finances.gouv.fr](mailto:somif@douane.finances.gouv.fr)